

de sa virginité, au milieu de Rome païenne ? Qui se fera le protecteur de son innocence et de sa faiblesse ? Un ange, se manifestant un jour à elle, l'assure qu'il sera lui-même le gardien de ses promesses.

Le moment ne tarda pas où Cécile eut besoin de la protection du ciel. Ses parents ignoraient tout de ses desseins de jeune vierge ; et, dans leur idée, le moment était venu pour elle de contracter un hymen terrestre. A Rome, le père avait tout droit sur son enfant, lorsqu'il s'agissait du mariage, et le père de Cécile contraignit sa fille à accepter pour fiancé un jeune païen du nom de Valérien.

Quelque brillante que fut l'union projetée, puisque celui qu'on lui destinait portait l'un des plus beaux noms de Rome, le moment où elle apprit la résolution de son père, fut, pour la jeune fille, d'une profonde angoisse. Cependant elle devait obéir ; Dieu ferait le reste.

Le jour vint où Valérien reçut la main de Cécile. Après les cérémonies d'usage que la jeune chrétienne dut subir, la nouvelle épouse fut conduite à la demeure de son époux. C'est la lutte qui commençait.

Elle devait être brève et glorieuse. Cécile, dans son désir de garder le vœu qu'elle a fait au Seigneur dans son enfance, a des accents auxquels le jeune homme ne sait résister : elle le persuade de garder dans le mariage une absolue continence. En outre, se souvenant de la parole de l'apôtre : " La femme fidèle doit sanctifier le mari infidèle, " elle veut conquérir son époux à la foi. Valérien, sur le conseil de sa jeune épouse, va trouver l'évêque Urbain : là Dieu touche le cœur du jeune homme. Par un coup subit de la grâce divine, Valérien se fait chrétien : il croit au Dieu qui s'est révélé à lui au plus intime de son âme. Il reçoit le baptême, et de retour auprès de Cécile, il lui est donné de voir aux côtés de sa jeune épouse l'ange qu'elle lui avait dit être le protecteur jaloux de sa virginité.

Le martyr devait bientôt couronner ces deux vies. La persécution commençait à sévir contre les chrétiens de Rome. Valérien s'employa aussitôt à procurer aux victimes la sépulture que la loi leur refusait. Dénoncé, il fut pris et condamné à la décapitation.

Cécile rendit à son épouse les suprêmes honneurs. Quelque temps après, on l'arrêta elle-même. Le magistrat la pria de renier ses croyances : mais la crainte du supplice